
Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

M. Carol Boucher
Président

M. Claude Létoumeau
Représentant patronal

M. Jeannot Marcil
Représentant syndical

H. M. I. Construction inc.
1451, rue Graham-Bell
Boucherville Qc J4B 6A1

- Requérante -

Association unie des compagnons et apprentis de
l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des
Etats-Unis et du Canada, local 144
9735, boul. St-Laurent
Montréal (Québec) H3L 2N4

Mécanicien industriel – Millwright
6830, rue Jarry Est, bureau 214
Montréal (Québec) H1P 1W3

- Intimée(s) -

Association de la construction du Québec
7400, boul. des Galeries d'Anjou
Anjou (Québec) H1M 3M2

- Partie(s) intéressée(s) -

Litige : Installation des joints rotatifs et rouleaux de la sécherie

Chantier : Centre intégré en pâtes et papiers (Trois-Rivières)

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur institutionnel et commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 21 avril 2006 pour disposer du litige entre les métiers de tuyauteur et de mécanicien industriel au chantier « Centre intégré en pâtes et papiers.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Carol Boucher agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 21 avril 2006 de la tenue d'une conférence préparatoire pour le mardi, 25 avril 2006 à compter de 9 h, à la salle du Comité de résolution des conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM.	Pierre Beauchemin	Local 144
	Réjean Mondou	Local 2182
	Patrick Beauchesne	Local 2182
	Antoine Lepage	H. M. I. Construction inc.
M ^{me}	Suzanne Garon	ACQ

Constat de conflit d'intérêts

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

Rapprochement des parties

Le président donne la parole au requérant (H. M. I. Construction inc.) pour qu'il explique les travaux litigieux et, ce dernier, nous donne la solution envisagée au chantier soit une équipe mixte (tuyauteur, mécanicien industriel). Cette solution est refusée par les métiers concernés.

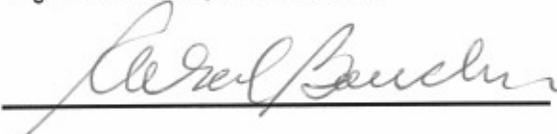
Le président demande si à la conférence préparatoire ce sujet avait été discuté et la réponse est non.

Le président demande aux métiers concernés leur commentaires et ceux-ci demandent un temps d'arrêt pour se consulter. À la reprise, les parties informent le président qu'il y a entente.

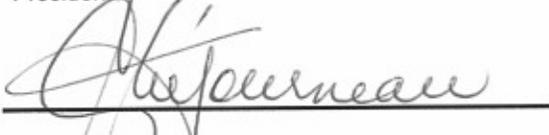
Le président demande alors aux parties d'informer le requérant H. M. I. Construction inc. de la nature de leur entente.

Après de multiples échanges, le requérant avise le président du Comité qu'il retire sa demande.

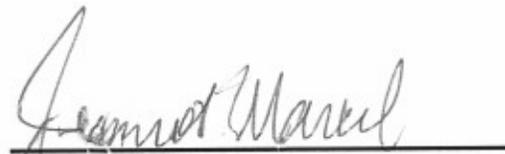
Signée à Montréal, le 25 avril 2006



Carol Boucher
Président



Claude Létourneau
Représentant patronal



Jeannot Marcil
Représentant syndical